

La France adopte son arsenal anti-hackers



La France adopte
son arsenal
anti-hackers

La loi de programmation militaire a placé le secteur financier en première ligne des 12 opérateurs d'importance vitale, soumis à de nouvelles règles de sécurité.



C'est un test d'envergure pour les banques françaises. L'Etat a placé le secteur financier en première ligne des douze secteurs d'importance vitale qui devront adopter les nouvelles règles en matière de cybersécurité, arrêtées par la loi de programmation militaire de 2013. Ce choix n'est pas dû à une recrudescence des cyber-risque dans le secteur, assure la puissance publique – en l'occurrence, c'est Bercy qui a fait l'objet de l'attaque la plus grave ayant jamais visé une administration en France en 2011. « *Le niveau de sécurité du secteur financier est jugé satisfaisant*, indique Yves Jussot, coordinateur sectoriel à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). *Cependant la menace évolue vite et de façon continue, en particulier avec le développement du numérique.* » Considérées comme « pionnières » dans l'identification des menaces informatiques et de lutte contre les cyberfraudes, les banques fixeront la barre des nouvelles exigences en matière de protection, qui s'appliqueront aux autres secteurs vitaux comme l'énergie, aux transports, en passant par la santé. Définies par un arrêté d'ici au 1^{er} juillet, celles-ci promettent d'être élevées. Des règles renforcées en matière d'administration des systèmes sont par exemple définies pour cantonner davantage les flux de données. Surtout, l'Etat voit son pouvoir renforcé en matière de contrôle. L'Anssi, rattachée au secrétaire général de la Défense et de la sécurité nationale, pourra mener des audits réguliers, et des amendes pourront être délivrées pour infraction à la sécurité informatique ou non-application de la réglementation. Les incidents qui pouvaient jusqu'à présent ne pas être déclarés devront être notifiés et, en cas d'attaque majeure, l'Anssi pourra prendre la main sur les systèmes. L'Etat a pris soin de travailler de concert avec les banques, au travers du Forum des compétences, qui regroupe les experts informatiques des banques et des assurances. Restera la question des moyens. « *La course à la transformation digitale entre banques impose d'aller vite et d'y allouer des moyens. La mise à niveau des systèmes informatiques peut ne pas suivre et ne pas être prioritaire* », note un expert en cybersécurité...[Suite de l'article original de Anne RIF et Véronique CHOCHRON]



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet.) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *La France adopte son arsenal anti-hackers, Banque – Assurances*